

envoyé de petites commandes à *Londres*, à *Paris*, à *New-York*, à *Boston*, lesquelles devront être payées à même le crédit de la prochaine année fiscale. Mais il anticipe avec confiance qu'avant le retour d'une autre session du Parlement, le revenu et la dépense de la bibliothèque seront parfaitement et permanemment équilibrés.

Vu le nombre restreint de livres achetés cette année, il n'a pas paru nécessaire de publier de supplément au catalogue comme par le passé.

Toutes les chambres du soubassement de la bibliothèque, affectées temporairement à des fins d'utilité publique, jusqu'à ce qu'elles fussent devenues nécessaires au service de la bibliothèque, nous ont été remises, ce qui nous a permis de disposer dans un meilleur ordre, et d'une façon plus accessible, des collections de livres considérables. La récente suppression des ateliers du gouvernement et la disponibilité de la bâtisse affectée à ce service qui en a été la conséquence, nous fait espérer qu'un local plus convenable pourra, à raison de cela, être offert à la Cour Suprême, et que les chambres maintenant occupées par ce corps, seront, avant longtemps, rendues à la bibliothèque. Si cela peut se faire en rendant ces chambres à leur destination première, il sera possible de faire des améliorations à la bibliothèque, améliorations aussi utiles aux membres qu'au public en général; de plus ces chambres nous donneront assez d'espace pour nous permettre pendant bon nombre d'années d'augmenter cette précieuse collection nationale.

Des listes des ouvrages donnés à la bibliothèque et des livres déposés en vertu de la loi concernant la propriété littéraire, sont annexées au présent rapport.

Le nombre des volumes de la bibliothèque était porté l'an dernier à 96,596. Depuis lors, environ 1,600 volumes y ont été ajoutés formant un total de 98,196.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire du Parlement.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
9 décembre. 1880.

(*Pour la liste des dons, des ouvrages déposés, etc., voir documents de la session, No. 14.*)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Cumpbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.